

Zweite Sitzung – Deuxième séance**Dienstag, 1. Februar 1982, Vormittag****Mardi 1^{er} février 1982, matin**

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Weber

Präsident: Ich begrüße bei uns im Saal persönlich und im Namen des Rates Herrn Bundesrat Egli, der zum ersten Male ein Geschäft aus seinem Departement zu vertreten hat. Herr Bundesrat, Sie haben diesen Saal am Morgen des 8. Dezember als Ständerat verlassen. Sie kehren heute als Bundesrat in den Ihnen vertrauten Ratssaal zurück. Ihre Ratskolleginnen und -kollegen entbieten Ihnen herzlichen Glückwunsch zur ehrenvollen Wahl, und wir wünschen Ihnen Erfolg und Befriedigung bei der Arbeit als Mitglied der Landesregierung. Wir brauchen Sie nicht speziell unserer Bereitschaft zur guten und seriösen Mitarbeit zu versichern. Von dieser Tatsache sind Sie sicher als ehemaliger Ratskollege zum voraus überzeugt. Recht herzlichen Glückwunsch! (*Beifall*)

82.044

Parlament. Raumbedarf**Parlament. Locaux**

Siehe Jahrgang 1982, Seite 445 – Voir année 1982, page 445

Beschluss des Nationalrates vom 16. Dezember 1982

Décision du Conseil national du 16 décembre 1982

*Differenzen – Divergences***Art. 1***Antrag der Kommission*

... und im Bundeshaus Ost wird ein Objektkredit von 2 250 000 Franken bewilligt.

Art. 1*Proposition de la commission*

Un crédit d'ouvrage de 2 250 000 francs est ouvert...

... ainsi que dans les ailes est et ouest du Palais fédéral.

M. Debétaz, rapporteur: Le projet d'arrêté fédéral concernant des travaux d'aménagement de locaux pour le parlement et les journalistes nous revient du Conseil national avec deux divergences. La première divergence porte sur le montant du crédit. Par notre décision du 28 septembre 1982, nous avons dit oui pour un montant de 2 175 000 francs. Le Conseil national est allé jusqu'à 2 250 000 francs, ce qui fait une différence de 75 000 francs. Cette somme, qui permettrait la création de 26 places de travail supplémentaires et l'installation de deux cabines téléphoniques, a été présentée par M. Reichling, conseiller national, et cette proposition a été qualifiée de bienvenue et de raisonnable par ses collègues du Conseil national. M. Hürlimann, conseiller fédéral, s'est rallié à la proposition de M. Reichling, génératrice de places de travail pour les parlementaires, en précisant:

«Ich wäre ohnehin dagegen, dass ausgerechnet seitens des Bundesrates Ihrem Arbeitseifer Grenzen gesetzt würden.»
Le Conseil national s'est prononcé très nettement en faveur de la proposition de M. Reichling, par 74 voix contre 14.

Votre bureau élargi a examiné cette question dans sa séance d'hier. Il estime que la décision du Conseil national, sur ce point, est opportune, la dépense supplémentaire est pleinement justifiée. C'est à l'unanimité que nous vous engageons à vous rallier à la décision du Conseil national et, par conséquent, à autoriser l'augmentation du crédit. Passant à la deuxième divergence, je vous informe que la majorité du bureau élargi propose le maintien de la décision que nous avons prise le 28 septembre 1982. Vous avez constaté, que le Conseil national nous offre une parenthèse avec trois bureaux expressément numérotés. Cette parenthèse, le Conseil national l'a ouverte puis fermée avec beaucoup de retenue. La décision n'a été prise que par 49 voix contre 41. Dans son rapport du 28 septembre 1982, notre président, M. Weber, a précisé qu'en votant l'arrêté fédéral dans la teneur que le Conseil fédéral lui a donnée, nous exprimions la volonté d'attribuer au Service de documentation les bureaux 68, 70 et 72. Les bureaux 170, 172 et 174, mentionnés dans la parenthèse qui, encore une fois, nous est offerte par le Conseil national, sont occupés actuellement par des personnes qui doivent être le plus près possible du chef du Département militaire et de ses proches collaborateurs. Les bureaux en question sont effectivement situés à proximité de ceux du chef du département et de ses proches collaborateurs. Il nous paraît donc tout simplement raisonnable de les laisser au Département militaire. Les bureaux 68, 70 et 72, que le Service de documentation recevrait, se trouvent immédiatement au-dessous des trois bureaux 170, 172 et 174, ils ont la même surface; la différence de niveau ne nous semble pas constituer un inconvénient important.

En conclusion, oui à l'augmentation du crédit de 2 175 000 à 2 250 000 francs, non à la parenthèse au sujet de cette dernière divergence et confirmation de notre décision de septembre 1982. Nous en restons ainsi à la proposition du Conseil fédéral qui maintient sa position sur ce point.

Bundesrat Egli: Ich darf Ihnen, verehrter Herr Präsident, vorerst herzlich danken für die freundlichen Worte, welche Sie an meine Adresse gerichtet haben. Es freut mich vor allem, dass ich mein parlamentarisches Debüt in dieser mir doch ziemlich vertrauten Stube abhalten darf und zudem noch mit einem so bedeutsamen Geschäft. (*Heiterkeit*)
Der Bundesrat schliesst sich den Anträgen Ihrer Kommission an. Wir danken der Kommission für das Verständnis, das sie den Bedürfnissen der Verwaltung entgegengebracht hat. Ich habe nichts mehr beizufügen und bitte Sie, den Anträgen der Kommission zuzustimmen.

*Angenommen – Adopté**An den Nationalrat – Au Conseil national*

Parlament. Raumbedarf

Parlement. Locaux

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1983
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Februarsession
Session	Session de février
Sessione	Sessione di febbraio
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	82.044
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.02.1983 - 08:00
Date	
Data	
Seite	5-5
Page	
Pagina	
Ref. No	20 011 239

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.